



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 06 FEVRIER 2020

Présents : Jacques BARTHES, Eloïse ZAFRA, Guy POUS, Marie BORRUSO, Eliane FOURCADE, Raynald VILLAIN, Laurence ROUSSELIN, Raymond CALVET
Absents : Arnaud BISSIERE, Jean-Michel CASES,
Procurations : Nathaniel PACHET à Eliane FOURCADE
Secrétaire de séance : Eliane FOURCADE

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 07 janvier 2020

- Adoption de compte administratif 2019 (budget AEP)
- Approbation de compte de gestion 2019 du comptable public (budget AEP)

Questions diverses

Approbation du Conseil Municipal du 07 janvier 2020 : à l'unanimité des membres présents et représentés.

Adoption du compte administratif 2019 (budget AEP)

Le Conseil Municipal élit Marie BORRUSO, Présidente.

Selon l'article L2121.14 du CGCT, le Maire se retire au moment du vote du compte administratif.

Le Président présente aux membres de l'assemblée,

- le compte administratif du service d'eau et d'assainissement 2019,

et précise que les résultats qu'il fait apparaître sont en concordance avec le compte de gestion, présenté par le Percepteur.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte le compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement 2019, **et donne mandat** au Président pour signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget 2019 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de mandats et de titres, le compte de gestion dressé par le Receveur, l'état des restes à réaliser, du service d'eau et d'assainissement, de l'exercice 2019,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019 de ce budget,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes antérieurs, celui de tous les mandats et titres émis, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de l'exercice 2019, dressés par le Receveur, pour le budget de l'eau et de l'assainissement visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation.

Adoption du compte de gestion 2019 du comptable public (budget AEP)

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget 2019 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de mandats et de titres, le compte de gestion dressés par le Receveur, l'état des restes à réaliser, du budget du service d'eau et d'assainissement, de l'exercice 2019,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019 de ce budget,
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes antérieurs, celui de tous les mandats et titres émis, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de l'exercice 2019, dressé par le Receveur, pour le budget de l'eau et de l'assainissement visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent aucune observation.

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le chemin de la Borde Vieille a été détérioré après les intempéries de janvier 2020. Un devis a été demandé pour un montant de 20 000.00 €. Le SIVOM va déposer un dossier de demande de subvention.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du SYDEEL66 expliquant qu'il conviendrait de procéder au remplacement de lampes obsolètes.

Fin de la séance du Conseil Municipal à 19h30.

A Lesquerde,
Le 06 février 2020

Monsieur Le Maire
Jacques BARTHES